

## L'aspect verbal en français

*Darja Damić Kruk*  
*Faculté des Lettres, Zagreb*

Il y a peu de définitions en linguistique qui soient si diverses et si nombreuses que celles concernant l'aspect verbal en français. Les linguistes sont en désaccord sur la définition de l'aspect, sur les rapports entre l'aspect et l'Aktionsart, sur les rapports de l'aspect et du temps, et sur l'importance de l'aspect dans le système verbal des langues particulières. Nombreux sont ceux qui n'ont pas fait la distinction de l'aspect grammatical (aspect) et de l'aspect lexical (mode de procès) et qui n'ont pas séparé parmi les moyens de l'expression le sens du verbe (buvoter, relire), le contexte ou la situation (tomber) des oppositions grammaticales. Cette confusion relève de la complexité du problème, des approches sémasiologique ou onomasiologique qui, tout en étant complémentaires, doivent être dissociées.

Les lignes suivantes, sans pourtant avoir l'ambition de retracer l'histoire du développement des théories de l'aspect en français, essaieront de répondre à la question ce qu'est l'aspect verbal en français et comment il se réalise, ainsi que de présenter, à titre d'illustration, quelques conceptions, essentielles à la compréhension du problème. Ces conceptions de l'aspect (réalité linguistique ou catégorie conceptuelle) accompagnées d'une profusion terminologique varient, suivant les auteurs, de quelques pages ou paragraphes aux ouvrages complets, d'A. Meillet, pour qui en français «il ne reste rien de la notion d'aspect»<sup>1</sup>, en passant par J. Vendryès qui affirme que le français, tout en exprimant essentiellement le temps, peut exprimer l'aspect, mais que cet aspect en français «n'est qu'une survivance isolée ou ne répond qu'à un besoin accidentel»<sup>2</sup> jusqu'aux ouvrages qui affirment l'existence de la catégorie de l'aspect en français tels que, par exemple, ceux de G. Guillaume, de R. Martin ou de M. Golian.

Les théories plus récentes reprennent l'opposition de G. Guillaume de temps impliqué et de temps expliqué: à l'idée du temps destinée à la réalisation du procès (temps impliqué qui est inhérent à la notion du verbe) G. Guillaume oppose le temps

1. A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, p. 186.  
2. J. Vendryès, *Le langage*, p. 131.

expliqué, divisible en moments distincts: présent, passé, futur – d'où les divisions sur l'axe du temps. Cette opposition, pour reprendre les paroles de G. Guillaume «coincide exactement avec la distinction de l'aspect et du temps. Est de la nature de l'aspect toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de la nature du temps toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué.»<sup>3</sup>

De son côté Yu. S. Maslov écrit:

«In contrast with tense meanings, aspectual meanings do not have a deictic, localising function. In aspectual meanings the concept of time receives a different expression – as an internal, inherent property of the action itself. To use Peshkovsky's well-known definition, we could say that aspectual meanings show how the verbal action develops or is distributed in time, i. e. we are concerned with such meanings as duration or instantaneousness, intermittent or continuous action, the presence or absence of an inner limit to the action and many others.»<sup>4</sup>

Maslov présente également les oppositions données par Kurylovicz: «'deictic' and 'semantic' categories» et par Jacobson «'shifters' and 'non-shifters'» ainsi que la définition de Hockett: «Aspects have to do, not with location of an event in time, but with its temporal distribution or contour».<sup>5</sup> Et il propose la formulation suivante:

«aspectual meanings reflect some 'assessment' or qualitative description by the speaker of the action denoted by the verb, from the point of view of the development and distribution of this action in time, but without reference to the moment of speech».<sup>6</sup>

La définition de l'aspect donnée par B. Comrie «aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation», est fondée sur la définition de Holt (1943): «les manières diverses de concevoir l'écoulement du procès même».<sup>7</sup> Il ajoute que les confusions terminologiques sont dues au fait que le terme aspect désigne chez certains auteurs les oppositions sémantiques générales, tandis que chez d'autres, l'aspect est limité aux oppositions grammaticalisées des langues particulières.<sup>8</sup>

R. Martin définit l'aspect premièrement sur le plan onomasiologique des notions, indépendamment de tout système linguistique, pour passer ensuite sur le plan sémasiologique; il adopte la distinction guillaumienne de temps impliqué et de temps expliqué et appelle «temporelle toute notion relative au temps expliqué et aspectuelle toute notion relative au temps impliqué».<sup>9</sup> Il insiste sur la séparation des plans onomasiologique et sémasiologique: du point de vue onomasiologique, l'aspect est toute détermination relative au temps impliqué, alors que du point de vue sémasiologique, c'est l'ensemble des moyens linguistiques qui le réalisent<sup>10</sup>.

Parmi ces moyens linguistiques, R. Martin oppose «l'aspect et la modalité d'action comme s'opposent plus généralement la grammaire et le lexique» et considère «la modalité d'action comme le pendant exact au niveau du lexème de l'aspect grammatical.

3. G. Guillaume, *Langage et Science du Langage*, p. 48.

4. Yu. S. Maslov, «An outline of contrastive aspectology» in *Contrastive Studies in Verbal Aspects*, p. 3.

5. *Id.*, p. 4.

6. *Ibid.*

7. B. Comrie, *Aspect: an introduction to the study of verbal aspects and related problems*, p. 3.

8. *Cf. id.*, p. 6.

9. R. Martin, *Temps et aspects*, p. 49.

10. *Cf. id.*, p. 55.

./.../ Ainsi, au point de vue sémasiologique, c'est-à-dire proprement linguistique, nous désignerons par aspect toute catégorie réservée à la détermination du temps impliqué, et par modalité d'action son expression lexicale». <sup>11</sup>

En conclusion, on pourrait dire que, si l'aspect verbal considéré comme une catégorie conceptuelle relève du temps impliqué, sur le plan sémasiologique il recouvre les moyens linguistiques qui servent à l'expression du temps impliqué et qu'il s'oppose, en tant que catégorie morphologique, au mode de procès qui est son expression lexicale. (Mode de procès, chez d'autres auteurs modalité d'action, mode d'action, ordre de procès, Aktionsart chez les linguistes allemands.)

Un des points de litige, dans les théories de l'aspect verbal en français, est certainement l'opposition aspectuelle passé simple (passé composé) / imparfait, que certains linguistes et auteurs de grammaires passent sous silence.

B. Comrie<sup>12</sup> met en garde contre les confusions terminologiques. De même qu'en russe l'opposition *on pročital* (PFV.) et *on čital* (IPFV.) est d'ordre aspectuel, l'opposition *he read* / *he was reading*, *he used to read* est également une opposition aspectuelle. La même confusion terminologique entre temps et aspects existe dans les langues romanes où s'opposent *il lut* / *il lisait*, *lesse* / *leggeva*. Malgré la terminologie traditionnelle, l'opposition passé simple / imparfait est une opposition aspectuelle.

Egalement, pour P. Imbs<sup>13</sup>, cette opposition (duratif/ponctuel) est incontestablement une opposition d'aspect, mais celle-ci est sous-jacente au temps, puisqu'elle se retrouve à l'intérieur du passé. A l'encontre de G. Guillaume, pour qui cette opposition est temporelle, R. Martin<sup>14</sup> signale que l'imparfait et le passé simple réalisent l'opposition de l'aspect duratif et ponctuel, le premier étant indissociable de l'aspect imperfectif, le second de l'aspect perfectif, bien que relevant de l'inaccompli par rapport au plus-que-parfait et au passé antérieur, lesquels, à leur tour, relèvent de l'aspect accompli. M. Grevisse<sup>15</sup> ne mentionne cette opposition que dans la douzième édition (opposition entre l'action inachevée et achevée). Wagner et Pinchon<sup>16</sup> écrivent que l'opposition entre la valeur durative et ponctuelle n'est exprimée grammaticalement qu'à l'indicatif par l'imparfait et le passé simple.

N. Steinberg<sup>17</sup> souligne que la différence entre *il parlait* et *il parla* est aspectuelle. M. Papić<sup>18</sup> écrit que l'aspect se réalise morphologiquement aussi et surtout par l'opposition imparfait / passé simple.

Contrairement aux linguistes qui désignent l'opposition entre l'imparfait et le passé simple par l'opposition duratif / ponctuel, B. Comrie suggère les termes perfectif / imperfectif qu'il définit de la manière suivante:

11. *Id.*, p. 56.

12. Cf. B. Comrie, *op. cit.*, p. 3.

13. Cf. P. Imbs, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, p. 15.

14. Cf. R. Martin, *op. cit.*, p. 70 et suiv.

15. Cf. M. Grevisse, *Le bon usage*, p. 1162.

16. Cf. R. L. Wagner et J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, p. 296.

17. Cf. N. Steinberg, *Grammaire française*, p. 135.

18. Cf. M. Papić, *Gramatika francuskog jezika*, p. 86.

«... perfectivity indicates the view of a situation as a single whole, without distinction of the various separate phases that make up the situation: while the imperfective pays essential attention to the internal structure of the situation.»<sup>19</sup>

Et ceci parce que les contradictions sont nombreuses. L'exemple qu'il donne est le suivant: il oppose *Il régna trente ans* à *Il régnait trente ans*. La différence ne repose pas dans la durée du règne, mais dans le fait que dans le premier exemple l'action de régner présente une vision globale, la période est envisagée comme un tout, alors que le deuxième offre une vision analytique.<sup>20</sup> Cependant, l'auteur convient que l'aspect perfectif a pour effet de réduire la structure interne de l'action à un simple point. B. Comrie prévient également qu'en français, où l'opposition entre l'aspect perfectif et imperfectif est réalisée morphologiquement, au passé, par le passé simple et l'imparfait, cette opposition se perd lorsqu'on emploie le présent historique.<sup>21</sup>

C'est à tort que certains auteurs rattachent les périphrases exprimant la proximité dans le futur ou dans le passé à l'aspect, tels que M. Grevisse, Wagner et Pinchon, J. Dubois, H. Bonnard, N. Steinberg et M. Papić, ainsi que les auteurs de la *Grammaire Larousse du Français Contemporain* et de *La Nouvelle Grammaire du Français*. L'action de ces périphrases est située chronologiquement par rapport à un repère, indépendamment du temps destiné à sa réalisation. C'est le temps expliqué et par conséquent ces périphrases sont temporelles et non pas aspectuelles.

Au sujet des périphrases verbales qui expriment la manière du déroulement du procès, il faudrait ajouter que les auteurs qui n'ont pas séparé l'aspect du mode de procès rangent les périphrases verbales dans l'aspect lequel est défini onomasio-logiquement. Ceux qui font cette distinction classent les périphrases verbales parmi les modes de procès. Mais là, la question qui se pose est de savoir si on peut classer ces périphrases verbales au même titre que les autres unités lexicales exprimant les modes de procès telles que sautiller, refaire, s'envoler...

Au chapitre «Formal expression of aspectual meaning», Yu. Maslov présente une classification généralisée des procédés dont dispose la langue pour exprimer l'aspect. Les périphrases verbales occupent une troisième position après les moyens d'expression morphologiques de l'aspect et après les modes de procès<sup>22</sup>: «Means of expressing aspectual meanings»<sup>23</sup> (voir sur la page suivante).

O. Dahl signale la difficulté de définir les catégories grammaticales. Il prend en considération la différence qui existe entre les catégories de temps, de mode et d'aspect exprimées morphologiquement et celles qui sont rendues par des périphrases verbales.<sup>24</sup> Le fait de limiter le terme de catégorie aux seules catégories flexionnelles négligerait les cas des équivalences fonctionnelles entre les catégories rendues par les périphrases verbales et les catégories morphologiques, ce qu'il illustre par l'exemple suivant: «... the Latin 'Perfect' tenses, which are inflectional in the active voice but periphrastic in the passive.»<sup>25</sup>

19. B. Comrie, *op. cit.*, p. 16.

20. Cf. *id.*, p. 17.

21. Cf. *id.*, p. 73.

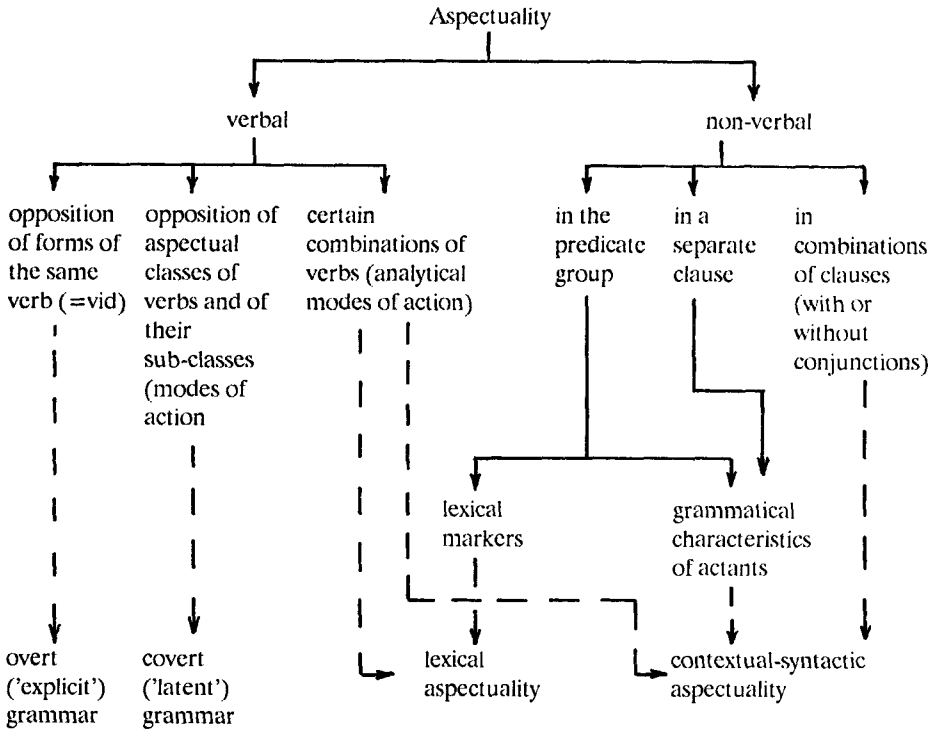
22. Cf. Yu. Maslov, *op. cit.*, p. 19, 20.

23. *Id.*, p. 21.

24. Cf. O. Dahl, *Tense and aspect system*, p. 2.

25. *Id.*, p. 22.

«Means of expressing aspectual meaning»:



A son tour B. Comrie observe:

«It is usual to consider the French construction *être en train de* ('to be in the process of') as a free syntactic construction that expresses progressive meaning, rather than as a grammatical category of French, although it is not clear exactly where the boundary-line would be drawn between this and the English or Spanish Progressives, which are usually considered as grammatical categories.»<sup>26</sup>

Grammaticalisation ou lexicalisation? La réponse dépendrait du degré d'intégration des périphrases dans le système verbal.

La théorie de l'aspect de G. Guillaume a exercé une grande influence sur les linguistes dont il faut surtout mentionner P. Imbs, R. Martin, J. Dubois, N. Steinberg, M. Papić.

26. B. Comrie, *op. cit.*, p. 9.

Selon G. Guillaume<sup>27</sup>, en français, le verbe ne peut être exprimé intégralement par une forme (G. Guillaume: mot), et les trois aspects que l'auteur<sup>28</sup> appelle aspect tensif ou aspect simple, aspect extensif ou aspect composé, aspect bi-extensif ou aspect surcomposé, et qu'il nommera plus tard<sup>29</sup> aspects immanent, transcendant et bi-transcendant, recomposent le verbe. La distinction de ces aspects transcende les oppositions de mode et de temps puisqu'elle se retrouve dans les quatre modes ou elle prend la marque de temps.

Parmi les oppositions établies par P. Imbs<sup>30</sup> l'opposition aspectuelle inaccompli /accompli exprimée par l'opposition des temps simples et composés correspond aux aspects tensif et extensif de la théorie guillaumienne, l'opposition aspect duratif / aspect ponctuel n'existe pas chez G. Guillaume, l'imparfait et le passé simple faisant partie de l'aspect tensif. P. Imbs ne sépare pas les oppositions inaccompli / accompli et duratif / ponctuel, qui relèvent de la grammaire, des oppositions imperfectif / perfectif et inchoatif / terminatif qui relèvent du lexique. A ces oppositions l'auteur ajoute un neuvième aspect: l'aspect itératif.

E. Benveniste<sup>31</sup> signale l'ambiguïté des formes composées et de leur rapport avec le temps. Pour E. Benveniste dire que l'opposition des formes simples et composées relève uniquement de l'aspect dissimule un côté du problème. C'est pourquoi l'auteur réintroduit dans l'opposition des formes simples et composées l'idée de temporalité. Par exemple dans l'énonciation du discours, le passé composé (le parfait) exprimant des faits passés est soit un temps, en tant qu'équivalent fonctionnel de l'aoriste, soit un aspect exprimant l'accomplissement.

R. Martin sépare l'aspect – catégorie grammaticale – exprimé par les oppositions accompli / inaccompli, perfectif / imperfectif du mode de procès (modalité d'action) qui en est la traduction lexicale. R. Martin<sup>32</sup> souligne l'importance de la théorie de G. Guillaume qui a rattaché le phénomène de l'auxiliation à la distribution aspectuelle de l'accompli et de l'inaccompli. Pour R. Martin, cette opposition aspectuelle est incontestablement d'ordre grammatical puisque le choix entre les formes simples, composées ou surcomposées est obligatoire.

Parmi les auteurs de grammaires A. Dauzat<sup>33</sup> n'a pas séparé le plan onomasiologique du plan sémasiologique.

M. Grevisse<sup>34</sup>, non plus. Des 9 aspects, les aspects momentanés, duratif, inchoatif, itératif, progressif relèvent du lexique. L'auteur appelle perfectif et imperfectif les aspects accompli ou inaccompli. L'opposition imparfait /passé simple est ajoutée dans la douzième édition<sup>35</sup>, mais elle porte le nom de l'opposition entre l'action inachevée et achevée; les temps composés expriment l'aspect accompli. L'aspect lexical et l'aspect grammatical ne sont toujours pas séparés.

27. Cf. G. Guillaume, *op. cit.*, p. 20.

28. Cf. *id.*, p. 20–22.

29. Cf. *id.*, p. 190.

30. Cf. P. Imbs, *op. cit.*, p. 16.

31. Cf. E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, p. 237.

32. Cf. R. Martin, *op. cit.*, p. 57.

33. Cf. A. Dauzat, *Grammaire raisonnée de la langue française*, p. 208.

34. Cf. M. Grevisse, *Le bon usage*, onzième édition, p. 702.

35. Cf. M. Grevisse, *Le bon usage*, douzième édition, p. 1162.

Parmi les trois paires d'oppositions proposées par la **Grammaire du français classique et moderne**, les auteurs<sup>36</sup> font remarquer que seule l'opposition action en cours / action accomplie où la forme simple s'oppose à la forme composée est une opposition grammaticale et que l'opposition entre la valeur durative et ponctuelle n'est exprimée grammaticalement qu'à l'indicatif par l'imparfait et le passé simple.

Les auteurs de la **Grammaire Larousse du français contemporain**<sup>37</sup> séparent l'opposition fondamentale aspect accompli / aspect non accompli exprimée par l'opposition des formes simples et composées des valeurs aspectuelles exprimées par les formes périphrastiques ou par le contexte. Les autres moyens lexicaux ne sont pas mentionnés, ainsi que l'opposition formelle passé simple / imparfait.

Jean Dubois<sup>38</sup> définit l'opposition aspectuelle non accompli / accompli suivant l'absence ou la présence de la distanciation entre le sujet de l'émission et le sujet de l'énoncé: le texte est non-accomplis si le terme de l'action n'est pas envisagé ou accompli si le terme est envisagé relativement au sujet de l'émission. J. Dubois<sup>39</sup> souligne que l'opposition aspectuelle accompli / non accompli est indépendante du temps, l'inverse n'est pas possible, les deux oppositions temporelles antériorité / non-antériorité et postériorité / non-postériorité étant hiérarchiquement subordonnées à l'opposition aspectuelle de l'accompli / non accompli.

**La Nouvelle Grammaire du Français**<sup>40</sup> ne sépare pas l'opposition accompli / non accompli (exprimée par l'opposition des formes simples et des formes composées) des valeurs aspectuelles rendues par les semi-auxiliaires.

H. Bonnard<sup>41</sup> sépare le mode de procès (ordre de procès), qui relève du signifié lexical du verbe, de l'aspect. Il souligne que les auxiliaires *avoir* et *être* sont la seule marque d'aspect qui soit systématiquement appliquée à tous les temps, mais parmi les verbes auxiliaires exprimant des nuances aspectuelles indépendamment de l'ordre de procès, il classe les semi-auxiliaires de temps et d'aspect!

N. Steinberg<sup>42</sup> définit l'aspect comme une catégorie grammaticale dont elle ne sépare pas les nuances aspectuelles exprimées par les périphrases verbales.

Opposant les temps simples aux temps composés, M. Papić<sup>43</sup> adopte la conception guillaumienne de la tension (*tenzivna i vantenzivna vremena*). Bien que définissant l'aspect comme une catégorie grammaticale l'auteur n'oppose pas l'aspect au mode de procès.

De nombreux linguistes et auteurs de grammaires ont été influencés par la pensée de G. Guillaume. Pourtant, le fait de relier la symétrie des temps simples et composés à l'opposition aspectuelle de l'accompli et de non-accomplis et de dire que les auxiliaires *avoir* et *être* sont la seule marque qui se trouve appliquée à tous les temps et que le choix

36. Cf. R. L. Wagner, J. Pinchon, *op. cit.*, p. 295–298.

37. Cf. *Grammaire Larousse du français contemporain*, p. 328.

38. Cf. *Grammaire structurale du français: le verbe*, p. 176.

39. Cf. *id.*, p. 179, 180.

40. Cf. J. Dubois, R. Lagane, p. 124.

41. Cf. H. Bonnard, *Code du français courant*, p. 217–219.

42. Cf. N. Steinberg, *op. cit.*, p. 133.

43. Cf. M. Papić, *op. cit.*, p. 86, 90.

entre les temps simples et composés est obligatoire, à notre avis, ne suffirait pas pour promouvoir la paire temps simples / temps composés à une opposition de catégories aspectuelles.

Il faut dire que Wagner et Pinchon<sup>44</sup> ont ajouté aux formes composées une valeur temporelle: l'antériorité qui n'annule pas leur valeur d'aspect.

Et J. Dubois<sup>45</sup>, bien que reconnaissant au temps composés la notion d'antériorité, subordonne celle-ci à l'opposition aspectuelle de l'accompli / non-accompli.

Pendant, M. Golian ne porte pas à l'opposition des temps simples et composés qui a été faite sur des critères formels le même intérêt que ses prédécesseurs:

«Un 'temps' composé, par exemple, le passé composé, n'est pas, comme on a souvent tendance à le faire, la somme arithmétique des caractéristiques de son auxiliaire qui est un présent) et de son participe passé (qui est considéré comme exprimant l'accomplissement du procès). Plutôt il faut l'interpréter comme une qualité nouvelle résultant de l'ensemble de ses composants. Il est évident que ce saut de qualité du passé composé où il n'est plus un présent, mais un passé, ne s'est pas fait du jour au lendemain et que son ancienne et nouvelle fonctions ont coexisté et coexistent toujours en français.»<sup>46</sup>

M. Golian écrit que le passé composé est un «temps» dans la mesure où il s'oppose aux autres «temps». Il constate que l'aspect se manifeste en français par l'opposition entre l'imparfait et le passé composé. Cette opposition se réalise formellement seulement dans la tranche temporelle du passé:

«L'opposition entre le passé composé et l'imparfait est celle entre l'aspect perfectif et imperfectif constatée dans d'autres langues. /.../ Le passé composé est donc un aspect et un «temps». Dans les propositions simples il exprime l'antériorité du procès par rapport au moment de la parole. En combinaison avec un autre procès (présent ou futur) il exprime l'antériorité par rapport à lui. Par contre le plus-que-parfait exprime l'antériorité toujours par rapport à un autre procès passé...»<sup>47</sup>

Aussi, le caractère perfectif<sup>48</sup> du plus-que-parfait, du passé surcomposé, du futur antérieur découlerait de l'antériorité du procès vu dans sa totalité par rapport à un autre procès.

Le présent, le futur, le conditionnel sont aspectuellement des formes neutres<sup>49</sup> qui doivent recourir à d'autres moyens (mode de procès, contexte) pour déterminer le déroulement du procès.

En d'autres mots, M. Golian<sup>50</sup> sépare deux catégories qui se chevauchent: l'aspect perfectif qui dans certains cas exprime l'antériorité par rapport à un autre procès et le «temps» dont l'antériorité implique le caractère perfectif.

Cet article est un essai de synthèse des différentes vues, souvent contradictoires sur la question de l'aspect en français.

Si sur le plan onomasiologique, on définit l'aspect en tant que catégorie conceptuelle, universelle puisque toutes les langues expriment sémantiquement un

44. Cf. R. L. Wagner, J. Pinchon, *op. cit.*, p. 298.

45. Cf. J. Dubois, *op. cit.*, p. 176.

46. M. Golian, *L'aspect verbal en français*, p. 212.

47. *Id.*, p. 213.

48. Cf. *id.*, p. 190.

49. Cf. *id.*, p. 213.

50. Cf. *id.*, p. 212.



déroulement du procès, sur le plan sémasiologique l'aspect est une catégorie formelle d'ordre grammatical qui exprime la manière dont se déroule le procès et qui doit être séparé du mode de procès, lequel relève du lexique et qui tout en étant dépendant de la valeur sémantique du verbe est influencé par le contexte et la situation.

On pourrait approcher à une conclusion et dire que le système verbal français repose sur un système temporel qui connaît seulement au passé l'opposition des aspects perfectif et imperfectif qui est réalisée par l'opposition passé simple (passé composé) / imparfait. Cette opposition, à elle seule, répond aux critères établis: catégorie formelle qui exprime la manière dont se déroule le procès, la perfectivité des temps composés étant impliquée par l'antériorité.

Puisque l'aspect d'une langue à l'autre recouvre des phénomènes différents, il faudrait, dans une étude de l'aspect en français, s'appuyer sur une analyse contrastive, en prenant comme point de départ une langue où l'aspect est une catégorie formelle régulière et en respectant, bien entendu, les réalités linguistiques. Egalement, il faudrait classer les équivalences de la langue française d'après les critères formels (catégorie grammaticale), sémantiques (modes de procès) et syntaxiques (constructions du type *prendre la fuite = s'enfuir, pousser un cri = s'écrier*), en faisant surtout attention à la polysémie qui entraîne souvent des glissements vers la perfectivité ou vers l'imperfectivité.

Reste la question épineuse des périphrases verbales qui expriment la manière dont se déroule le procès et dont il faudra préciser la place qu'elles prennent dans le système verbal.

#### GLAGOLSKI VID U FRANCUSKOM

Ovaj članak je pokušaj sinteze različitih i često proturječnih stavova i teorija o glagolskom vidu u francuskom jeziku i najava daljnjih istraživanja koja će se temeljiti na kontrastivnom pristupu.